

Aménagement de la traversée du bourg de LUCHAC – Le relevé topographique est réalisé. Plusieurs élus rappellent la dangerosité de cette route de part le nombre de véhicules et la vitesse. Mme le Maire confirme que Luchac est le plus dangereux donc pour elle prioritaire.

Elle propose de faire réaliser une esquisse par le CAUE. Suite à une remarque d'une élue sur l'utilité de cette esquisse, puisque une étude est incontournable, (comme l'a prouvé le projet d'aménagement route de Jarnac), une discussion

s'engage et débouche sur une décision unanime du conseil pour un cahier des charges par le CAUE et une étude par un bureau d'architectes avec mise en concurrence.

Un élu souhaiterait que des travaux soient également prévus sur le bourg de CHASSORS. Mme le Maire propose que soit étudiée l'entrée du bourg en venant de Jarnac.

Mme le Maire propose l'acquisition du bâtiment actuellement en vente dans la zone artisanale pour faire un nouvel atelier communal. Une proposition de 72 000 € pourrait être faite à Me TORELLI chargé de la liquidation judiciaire mais une évaluation par le service des Domaines paraît utile avant tout engagement.